(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 064 471**
A1

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **82440008.9**

(51) Int. Cl.³: **E 05 B 1/00**

(22) Date de dépôt: **16.03.82**

(30) Priorité: **27.04.81 FR 8108507**

(43) Date de publication de la demande:
10.11.82 Bulletin 82/45

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL

(71) Demandeur: **FERCO INTERNATIONAL Usine de Ferrures de Bâtiment Société à responsabilité limitée dite**
2, rue de Vieux-Moulin Reding
F-57400 Sarrebourg(FR)

(72) Inventeur: **Kautt, Jean-Jacques**
6, rue des Carolingiens
F-67200 Strasbourg(FR)

(74) Mandataire: **Aubertin, François**
Cabinet BUGNION PROPRIETE INDUSTRIELLE 4, rue de Haguenau
F-67000 Strasbourg(FR)

(54) **Poignée de manoeuvre avec surface de visualisation d'une inscription.**

(57) Une poignée de manoeuvre formée d'une béquille (2) composée d'un fût (3) et d'un canon (4) pratiquement perpendiculaires l'un par rapport à l'autre, d'un carré de manoeuvre (11), d'une embase (7) et d'une partie de prise en main (15) pourvue d'une surface de visualisation (36) d'une inscription prédéterminée recouverte par un élément transparent (32) coopérant avec des moyens de verrouillage (13, 14, 25, 26) condamnés par le carré de manoeuvre (11).

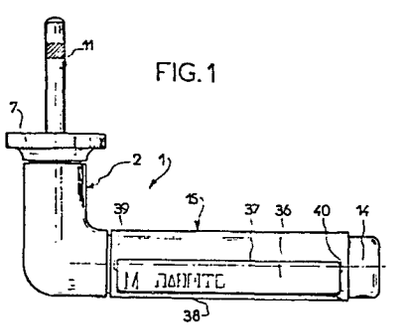


FIG. 1

EP 0 064 471 A1

Poignée de manoeuvre avec surface de visualisation d'une inscription.

L'invention concerne une poignée de manoeuvre composée d'un fût et d'un canon pratiquement perpendiculaires l'un par rapport à l'autre, d'un carré de manoeuvre, d'une embase et d'une partie de prise en main pourvue d'une surface de visualisation d'une inscription prédéterminée.

Lorsque des indications concernant l'actionnement d'une poignée de manoeuvre ou la manoeuvre d'un ouvrant commandé par une poignée sont nécessaires, on a souvent recours à des plaques d'inscription disposées plus ou moins près de la poignée. Cette façon de protéger comporte notamment dans le cas d'une juxtaposition de plusieurs poignées de manoeuvre, non seulement des difficultés pour la fixation de ces plaques d'inscription mais également un risque de confusion des indications fournies par les plaques d'inscription.

De même, on prévoit, près des portes d'entrées des logements, des plaques portant le nom de l'occupant du logement. Ces plaques sont de formes et de dimensions variables et dans la plupart des immeubles occupés par plusieurs locataires, cette variation de formes et de dimensions ne cadre pas dans l'environnement général de l'immeuble. De plus, pour ces plaques se pose également le problème de la fixation et, fréquemment ces plaques sont sujettes à des détériorations telles que l'arrachement et autres.

On connaît déjà, par le brevet CH-A-284.638,une poignée de manoeuvre formée d'un fût et d'une prise en main solidaire du fût. Dans cette prise en main est réalisée une rainure en forme de queue d'aronde dans laquelle est glissée une plaquette amovible. Dans cette dernière est gravée l'inscription prédéterminée. Selon un mode de réalisation particulier, cette plaquette est transparente pour permettre le passage d'un flux lumineux provenant d'un élément lumineux logé dans la prise en main facilitant la lecture de l'inscription. La plaquette amovible est verrouillée par une butée maintenue par une vis vissée dans un écrou solidaire de l'extrémité libre de la prise en main. Toutefois, cette poignée présente plusieurs inconvénients. Entre autres, l'inscription portée sur la plaquette amovible n'est ni protégée con-

tre toute détérioration du fait qu'elle n'est pas recouverte d'un élément de protection, ni verrouillée contre l'action d'un tiers. En effet, il suffit d'enlever la vis, d'enlever la butée et de retirer la plaquette de son logement. Ainsi, ce démontage peut être effectué par tout tiers depuis l'extérieur. De même, du fait que l'inscription n'est pas protégée par un élément de protection, on peut facilement détériorer l'inscription. Par ailleurs, du fait que la prise en main est solidaire du fût, la poignée de manoeuvre ne peut être utilisée qu'à droite ou à gauche car, en utilisant la même poignée tantôt à droite, tantôt à gauche, l'inscription serait, dans un cas, visible mais, dans l'autre, elle se trouverait en dessous et donc invisible. De ce fait, on est amené d'avoir une poignée de manoeuvre à droite et une poignée de manoeuvre à gauche.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention telle qu'elle est caractérisée dans les revendications résout le problème consistant à créer une poignée de manoeuvre composée d'un fût et d'un canon pratiquement perpendiculaires par rapport à l'autre, d'un carré de manoeuvre, d'une embase et d'une partie de prise en main pourvue d'une surface de visualisation d'une inscription prédéterminée, cette dernière ne pouvant être remplacée qu'en procédant au démontage de la poignée de manoeuvre. De plus, en couvrant cette inscription d'un élément de protection, la détérioration de l'inscription est évitée de manière sûre.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci que l'inscription prédéterminée est protégée, d'une part, contre toute détérioration et, d'autre part, contre un enlèvement intempestif. De plus, la même poignée peut être utilisée aussi bien à droite qu'à gauche, l'inscription prédéterminée restant parfaitement visible. De ce fait, on peut normaliser la poignée puisqu'il suffit de réaliser une seule poignée utilisable à droite et à gauche.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en vue en plan, une poignée de manoeuvre conforme à l'invention.

La figure 2 représente, en vue en plan en coupe, la poignée dont l'embase a été enlevée.

La figure 3 représente une vue en coupe selon ligne III-III de la figure 2.

La figure 4 représente une vue en coupe selon ligne de coupe IV-IV de la figure 2.

On se réfère aux différentes figures.

La poignée de manoeuvre 1 comporte une béquille 2 composée d'un fût 3 et d'un canon 4 pratiquement perpendiculaires l'un par rapport à l'autre. Le fût 3 comporte à son extrémité libre 5 une portée 6 sur laquelle est enfilée une embase 7, tenue en place par un moyen d'encliquetage venant se loger dans une rainure 8 réalisée dans la portée 6, l'élément 9 servant de butée à l'embase 7.

On réalise dans ce fût 3 un trou carré 10 dans lequel est enfilé un carré de manoeuvre 11. On pratique dans le canon 4 un trou 12 dans lequel on engage un embout 13 d'un noyau cylindrique 14 d'une partie de prise en main 15 qui, dans le présent exemple non limitatif, est une béquille d'un ensemble de poignées de porte, porte-fenêtre, fenêtre ou analogue. L'embout 13, ayant une section carrée dont les coins 16, 17, 18, 19 ont été arrondis, est traversé à son extrémité 20 de deux trous carrés 21, 22 perpendiculaires l'un par rapport à l'autre pour l'engagement de l'extrémité 23 du carré de manoeuvre 11. Du fait que le trou carré 21 est perpendiculaire au trou carré 22, on peut inverser la partie de prise en main 15 et, de ce fait, utiliser la poignée de manoeuvre 1 soit à droite, soit à gauche.

Du fait que le noyau cylindrique 14 a une section supérieure à celle de l'embout 13, on obtient un épaulement 24 contre lequel vient buter le flasque terminal 25 d'un fourreau 26 dont le chant libre 27 est en retrait par rapport à l'extrémité libre 28 du noyau 14. Le flasque terminal 25 comporte un trou 29 présentant la même section que celle de l'embout 13, ce qui annihile toute rotation du fourreau 26 par rapport au noyau 14.

On pratique dans le noyau 14 une cavité 30 destinée à recevoir une plaquette amovible 31 pourvue d'une inscription prédéterminée. Cette plaquette amovible 31 est recouverte d'un élément transparent 32 enfilé dans un logement 33 réalisé dans le pourtour externe 34 du noyau 14 et aboutant à la cavité 30. Cet élément transparent 32 fait face à une fenêtre 35 pratiquée dans le fourreau 26 et, de ce fait, on obtient une surface de visualisation 36. Celle-ci est, de préférence, disposée perpendiculairement à la direction du regard d'un observateur humain.

Les bords 37, 38, 39, 40 recouvrent partiellement les bords 41, 42 de l'élément transparent 32. De ce fait, l'élément transparent 32 est maintenu dans son logement 33 et, par voie de conséquence, la plaquette amovible 31 ne peut pas s'échapper.

Pour remplacer cette plaquette amovible 31 par une autre plaquette, il faut dégager le carré de manoeuvre 11 pour pouvoir retirer l'embout 13 du noyau 14 hors de la béquille 2. Puis, on coulisse le fourreau 26 en direction de l'extrémité 20 de l'embout 13 pour dégager l'élément transparent 32. On retire ce dernier et on peut ensuite procéder à l'enlèvement de l'ancienne plaque et à la mise en place d'une nouvelle plaque pourvue d'une inscription.

Avantageusement, la ligne médiane 43 passant par le milieu de la surface de visualisation 36 est disposée à quarante cinq degrés par rapport à l'axe horizontal 44 de la partie de prise en main 15, ce qui permet également une utilisation à droite ou à gauche de la poignée de manoeuvre 1.

Revendications

1. Poignée de manoeuvre formée d'une béquille (2) composée d'un fût (3) et d'un canon (4) pratiquement perpendiculairement l'un par rapport à l'autre, d'un carré de manoeuvre (11), d'une embase (7) et d'une partie de prise en main (15) pourvue d'une surface de visualisation (36) d'une inscription prédéterminée, caractérisée en ce qu'elle comporte un élément transparent (32) recouvrant la surface de visualisation (36) et coopérant avec des moyens de verrouillage (13,14,25,26) condamnés par le carré de manoeuvre (11).

2. Poignée de manoeuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément transparent (32) recouvre une cavité (30) destinée à recevoir l'inscription prédéterminée gravée dans une plaquette amovible (31).

3. Poignée de manoeuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément transparent (32) est un élément amovible enfilé dans un logement (33) réalisé dans le pourtour extérieur (34) d'un noyau (14) et faisant face à une fenêtre (35) pratiquée dans le canon (4).

4. Poignée de manoeuvre selon les revendications 1 et 3, caractérisée en ce que l'un des moyens de verrouillage est un noyau (14) comportant un embout (13) enfilé dans le canon (4) et présentant une section inférieure à celle du noyau (14) permettant d'obtenir un épaulement (24).

5. Poignée de manoeuvre selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'embout (13) comporte, à son extrémité (20) deux trous carrés (21, 22) perpendiculaires l'un à l'autre pour une utilisation à droite ou à gauche de la poignée de manoeuvre (1) et dans lesquels est engagée l'extrémité du carré de manoeuvre (11) condamnant tout retrait du noyau (14).

6. Poignée de manoeuvre selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'embout (13), enfilé dans un trou (12) pratiqué dans le canon (4) de la béquille (2), comporte une section carrée dont les coins (16 à 19) ont été arrondis.

7. Poignée de manoeuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'autre moyen de verrouillage est un fourreau (26) comportant à l'une de ses extrémités un flasque terminal (25) traversé par l'embout (13) et venant buter contre l'épaulement (24).

8. Poignée de manoeuvre selon la revendication 7, caractérisée en ce que le flasque terminal (25) comporte un trou de section identique à celle de l'embout (13) pour annihiler toute rotation du fourreau (26) par rapport au noyau (14).

9. Poignée de manoeuvre selon la revendication 7, caractérisée en ce que le fourreau (26), enfilé sur le noyau (14), comporte une fenêtre (35) dont les bords (37 à 40) recouvrent partiellement les bords (41, 42) de l'élément transparent (32) et condamnent ce dernier.

10. Poignée de manoeuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que la ligne médiane (43) passant par le milieu de la surface de visualisation (36) est disposée à quarante cinq degrés par rapport à l'axe (44) de la partie de prise en main (15) pour une utilisation à droite ou à gauche de la poignée de manoeuvre (1).

FIG. 1

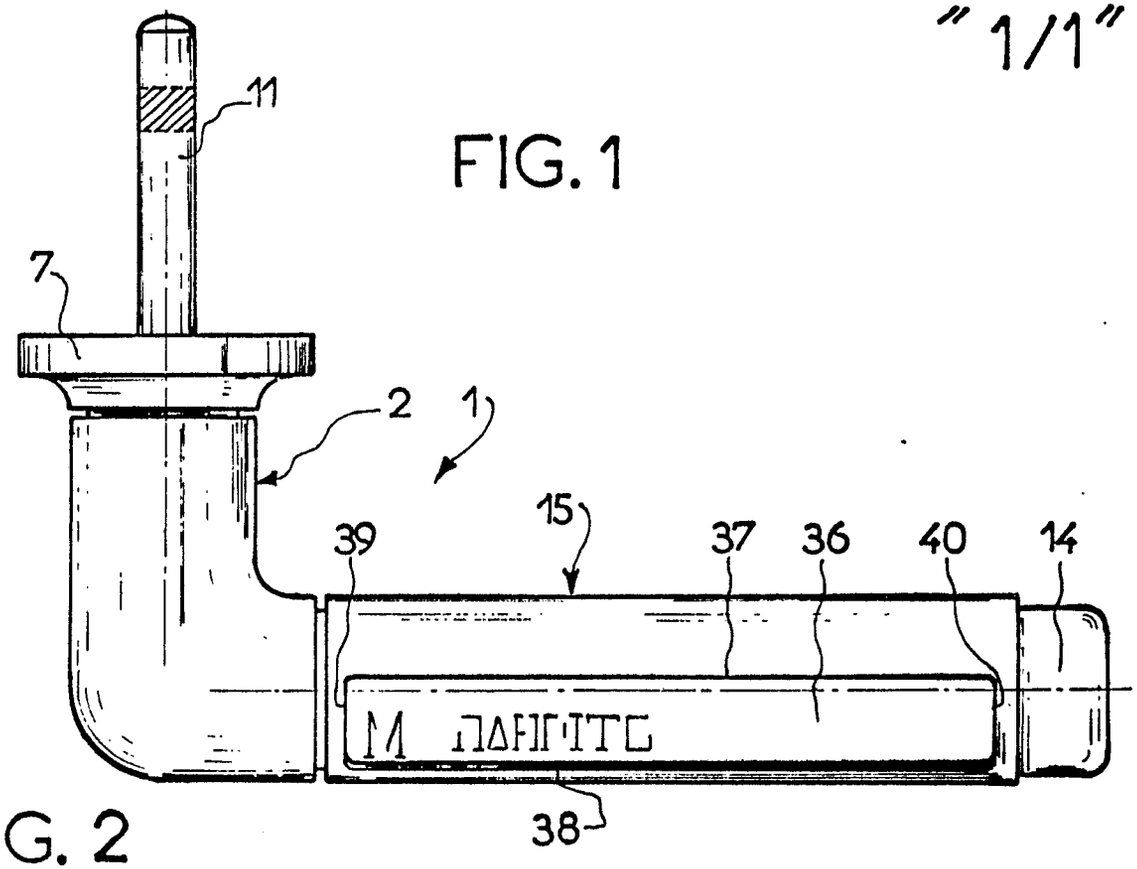


FIG. 3

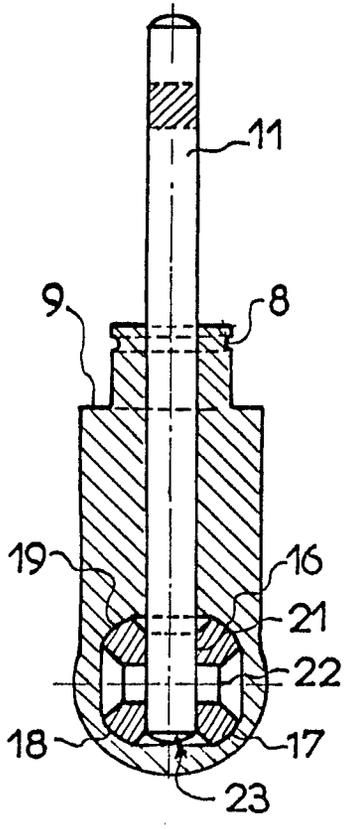


FIG. 2

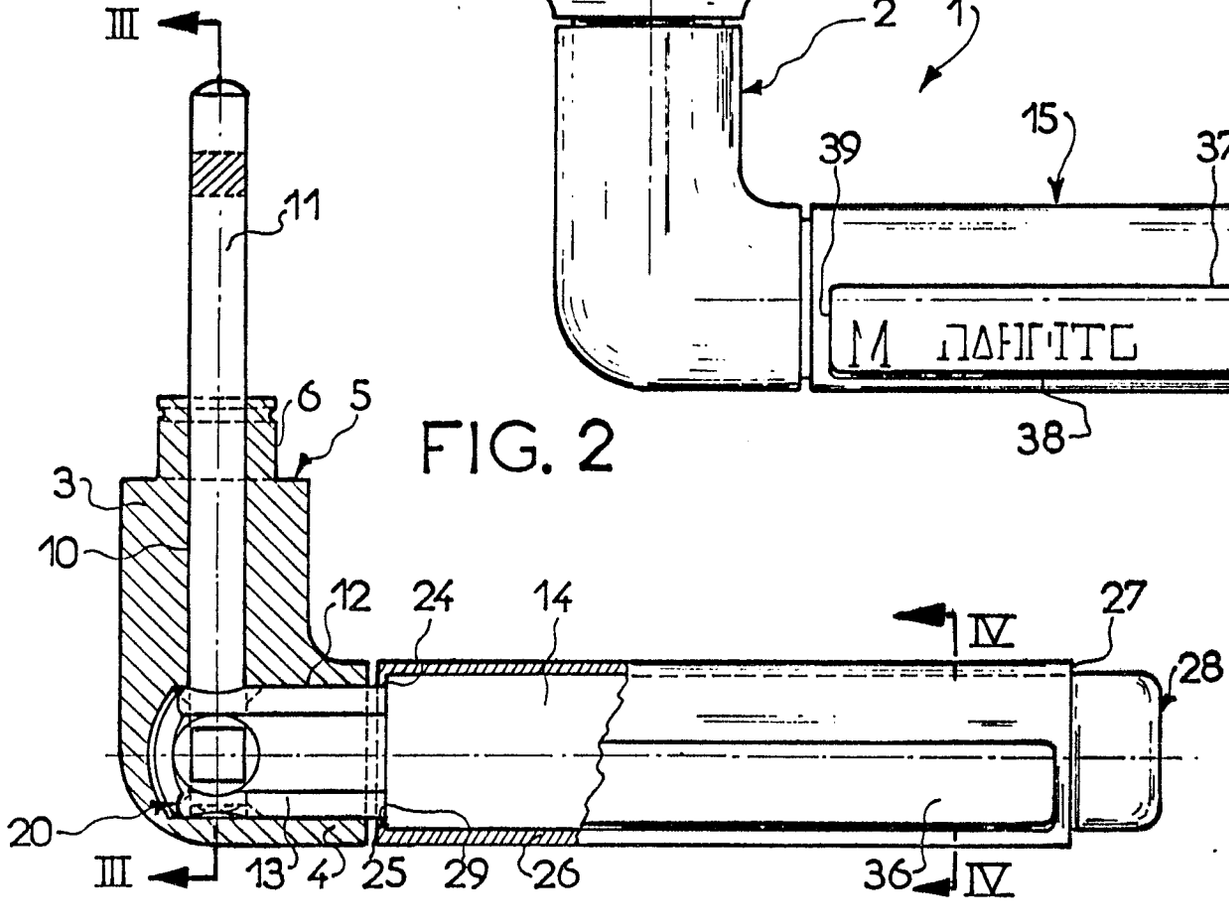
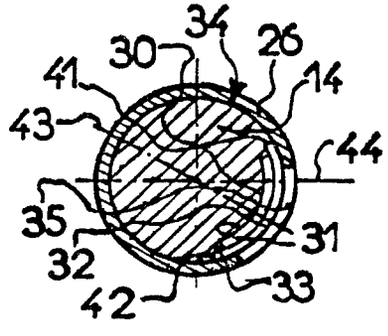


FIG. 4



0064471

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0064471
Numero de la demande

EP 82 44 0008

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication en cas de besoin des parties pertinentes	Revendication concernee	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A,D	CH-A- 284 638 (SCHLITTLER)		E 05 B 1/00

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int Cl ³)

E 05 B

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	26-07-1982	VAN BOGAERT J.A.M.M.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

OEB Form 1503 03 82